

## **MOTION**

### **Suite à une ras le bol général, un changement de logiciel est nécessaire**

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 5 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

#### **Considérant**

- Le secteur agricole Lotois fait face à une décroissance importante ces dernières années toutes productions confondues
- Ce déclin va se poursuivre si les mesures nécessaires ne sont pas mises en place
- Que la moitié des fermes est dirigée par des exploitants âgés de 55 ans ou plus et ont vocation à partir à la retraite dans les prochaines années

#### **Constate**

- Depuis maintenant plusieurs mois, une immense colère des agriculteurs jaillit sur tout le territoire
- Le message syndical est clair : le gouvernement doit changer son approche de l'agriculture française avec des mesures concrètes et visibles pour la dignité des agriculteurs, la juste rémunération du travail et des conditions d'exercice du métier acceptables
- Que l'État a acté un seul contrôle par an

#### **Souhaite**

- Que toutes les mesures annoncées par le gouvernement soient rapidement mises en œuvre
- Que le chantier de la simplification porte rapidement des résultats concrets et durables sur le terrain
- Que l'ensemble des chantiers permettent de donner de la valeur à l'alimentation et du revenu aux agriculteurs
- Que le projet de la future loi d'orientation agricole qui sera débattu et voté au parlement en juin affiche une volonté forte de souveraineté alimentaire et renouvellement des générations

- Que le respect de la loi EAGALIM soit effectivement contrôlé aujourd'hui comme demain pour assurer une juste rémunération aux producteurs
- Que les agriculteurs soient assurés de percevoir leur avance de 75 % PAC en cas de contrôle.

**Délibéré à Cahors, le 5 mars 2024**

**Christophe CANAL**  
**Président**

